



Édito

L'APPEL, MODE D'EMPLOI

Un début d'année est souvent signe de changement. *L'appel* n'y a pas échappé. Le lecteur attentif de notre numéro de janvier aura remarqué le changement de place, voire la disparition, de certaines de nos rubriques. Cela mérite quelques explications.

L'appel se veut magazine de l'actualité qui fait sens. Bien que mensuel, nous cherchons à coller aux événements et à les nourrir de notre regard. Non en pérوران à leur propos, mais en les éclairant de témoignages et d'avis de personnes rencontrées. Ce rapport à la "nouvelle", et la manière dont nous l'appréhendons, constituent un des composants essentiels de notre ADN. Précédemment pourtant, nous ne plongeions pas directement dans l'actualité dès le début du magazine. Nos premières pages étaient confiées à des chroniqueurs : le père Armand Veilleux, et des personnalités féminines du monde de la culture. Ce genre d'entrée en matière existe dans certains magazines. Mais il ne fait pas pénétrer de suite dans le vif de nos sujets.

L'organisation de nos pages fait désormais directement plonger dans l'actu, dès cet éditо et notre sommaire terminés.

La séquence "Actuel" entame le cheminent. Avec un sujet "À la une", accompagné du dessin de presse de Cécile Bertrand, et plusieurs articles "Signes", porteurs de sens. Les brèves qui les complètent entendent, elles aussi, être révélatrices de ce qui se passe autour de nous.

Ensuite, la séquence "Vécu", toujours consacrée à ce qui fait la vie du monde, se positionne de manière moins liée à l'actualité urgente. On y favorise le témoignage et la réflexion dans la grande interview "Rencontrer" et dans le commentaire d'événements qu'apporte désormais ici Armand Veilleux. On y va aussi à la rencontre

de la vie dans un reportage écrit ("Vivre") et photographique ("Voir").

Notre troisième séquence fait pénétrer dans le monde des idées et de la pensée, avec la chronique de Gabriel Ringlet et l'apport des différents chroniqueurs de "Croire ou ne pas croire". On y présente aussi des ouvrages parlant de spiritualité. L'un d'eux est détaillé dans la nouvelle page "Nourrir". Enfin, développement personnel et spirituel sont abordés dans "Corps et âme".

L'appel se clôture par une séquence culturelle, à la recherche de ce qui fait sens dans les médias (classiques ou numériques), le théâtre et le cinéma, puis dans la musique, les arts, le patrimoine. Nos dernières pages sont consacrées aux œuvres littéraires, à un agenda et au courrier de nos lecteurs.

L'appel est ancré dans l'information que recueillent ses collaborateurs. Hormis dans nos chroniques, nous ne recourons pas à des plumes extérieures et n'avons pas usage d'ouvrir nos colonnes à des textes soumis par des tiers. Parfois, ceux-ci ne manquent toutefois pas d'intérêt. Ils peuvent inspirer un article, mais *L'appel* ne peut se muer en une revue, nourrie de contributions diverses, non journalistiques.

Ces derniers temps, nous avons mis certains de ces textes en ligne sur notre site, ce qui leur a accordé une réelle visibilité, sans être parties intégrantes du magazine. Nous poursuivrons cette initiative, car l'avenir est à la publication de contenus spécifiques sur internet, que ceux-ci soient d'une autre nature que les articles du magazine, ou qu'ils les complètent, comme le fait déjà la rubrique en ligne "Les plus de *L'appel*". Nos réseaux sociaux nous serviront à rendre ces publications plus visibles et accessibles.

Comme vous le voyez, *L'appel* a besoin d'un petit mode d'emploi pour pouvoir y accéder et pleinement l'apprécier...

Rédacteur en chef

Religion

L'organisation des cours de religion et de morale dans l'enseignement officiel deviendra-t-elle facultative ? Laissera-t-elle la place au seul cours d'Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté (EPC) obligatoire ? Quel en serait l'impact pour l'enseignement libre confessionnel ?

Effacement ou ouverture ?

LES COURS DE RELIGION EN SURSIS

Cathy VERDONCK et Stephan GRAWEZ

Fin novembre 2021, le groupe de travail du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB) mandaté pour « examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire » se mettait d'accord sur une résolution. Les trois partis de la majorité (PS, MR, ECOLO) proposaient – pour l'enseignement officiel – de faire passer l'EPC d'une à deux heures obligatoires et de rendre les cours de religion et de morale optionnels. Pour l'enseignement libre confessionnel, ils recommandaient d'améliorer les conditions de l'organisation de l'EPC. Décodage : ne plus laisser cette matière se distiller dans les autres cours (en français, en histoire ou en éveil), mais organiser un cours spécifique. Quelques jours plus tard, le 1^{er} décembre - sans que l'on comprenne pourquoi l'urgence avait été décrétée - la résolution était adoptée par le PFWB. Sur le déroulement du travail des parlementaires et sur le contenu de cette résolution, les questions sont nombreuses.

UN DÉBAT TRONQUÉ

« Ce groupe a travaillé à huis clos, ce qui pose de fameuses questions, analyse Paul Verbeeren, inspecteur de religion dans l'officiel et licencié en sciences religieuses. Il paraît que c'est un sujet sensible... Cela se discute ! Il a auditionné plusieurs personnes, dont le Centre d'Action Laïque, qui défend uniquement l'EPC, au grand dam de pas mal d'enseignants de morale qui ne s'estiment plus entendus.

Les représentants des cultes n'ont pas été invités. »

« Aucun représentant des cours de religion et de morale n'a été concerté, alors que les décisions risquent de les impacter. »

L'étonnement est le même chez Myriam Gesché, ancienne responsable du cours de religion à l'enseignement catholique

(SEGE) et aujourd'hui déléguée épiscopale à l'enseignement dans le diocèse de Tournai : « Aucun représentant des cours de religion et de morale n'a été concerté, alors que les décisions risquent de les impacter. On ne peut que déplorer ce manque de démocratie. Je constate qu'actuellement le monde laïque comprend deux visages : d'un côté, une laïcité inclusive davantage ouverte aux religions ; et d'un autre côté, une laïcité exclusive qui voudrait reléguer les religions dans la sphère privée. Au nom de la rationalité, elle refuse de donner la parole aux religions. Actuellement, tous les lieux de concertation sont imprégnés par cette dualité. »

UN LONG CHEMIN

« Ce sujet est débattu depuis quinze ou vingt ans. On sait que les partis historiquement liés au pilier laïc (essentiellement le PS et le MR) étaient globalement favorables à la disparition des cours de religion et de morale non confessionnelle. Il y avait déjà eu d'autres propositions, rappelle Caroline Sägesser, chercheuse au Centre de Recherches et d'Informations Socio-Politiques (CRISP). Ici, le vote en urgence de décembre 2021 a pris un caractère un peu concret. Toutefois, depuis ce vote, j'ai noté que, du côté du MR, qui compte dans ses rangs un certain nombre de personnes issues du monde catholique, on était maintenant un peu plus tiède face à cette perspective. » Et de fait, familier des messages sur les réseaux sociaux, le président du MR, Georges-Louis Bouchez, avait vite réagi à la résolution. « C'est une option, signalait-il, mais toutes les autres possibilités dans le cadre de la grille horaire doivent être envisagées. Pas de conclusion erronée. »

Caroline Sägesser poursuit son analyse : « Ce faisant, on pense interpréter l'article 24 de la Constitution de façon conforme à sa lettre puisqu'elle oblige les établissements d'enseignement officiel à organiser deux heures de religion et de morale non confessionnelle. Mais, en même temps, on méconnaît sans doute l'esprit de cette disposition constitutionnelle qui a été - bien évidemment - non seulement de contraindre les écoles à organiser ces cours, mais également de prévoir que des élèves allaient les suivre. »

L'EPC DÉPECÉE

L'urgence reste aussi incompréhensible pour la chercheuse du CRISP, qui ajoute : « Je ne suis pas certaine que l'on va aboutir avant la fin de cette législature. Soit parce qu'il va y avoir un aspect juridique où le Conseil d'État dira 'non cela ne va pas' ; soit parce qu'au niveau de la majorité, l'un des partenaires, comme le MR, exprimera un revirement à ce propos. Je ne suis pas du tout sûre que ce soit fait. Je ne comprends pas l'urgence, c'est sans doute symbolique. Ces parlementaires avaient envie de marquer le coup. On a tout de même beaucoup travaillé sur ce dossier, dans cette législature et précédemment. Cela fait des années que, régulièrement, on discute, on travaille, on fait des rapports. »

Sur ce long chemin, les avancées restent donc difficiles. Pourtant, plusieurs interlocuteurs soulignent le travail mené sous Marie-Dominique Simonet (ministre de l'Éducation de 2009 à 2013), poursuivi par les ministres Schyns

et Milquet. Et aussi l'adoption de l'EPC dans un décret de 2015. Même s'il considère que le passage de l'EPC à deux heures est plié, Paul Verbeeren n'en démord pas. Selon lui, « le cours que l'on nous propose aujourd'hui, ce n'est pas l'EPC du début, celle du décret de 2015 ». À ce moment-là, ce cours comportait trois axes : la philosophie, la citoyenneté et l'étude du fait religieux ainsi que l'histoire comparée des religions. « Or, en 2019, un nouveau décret efface ce troisième axe, déplore-t-il. De plus, aujourd'hui, on est même passé à ce que les convictions et le fait religieux soient systématiquement vus sous le prisme de la méfiance. »

Pour Caroline Sägesser, l'abandon de cet axe historique et sociologique du fait religieux est aussi interpellant. « Évidemment, la situation est différente. On l'a fait passer aux oubliettes dans le contexte où les parents pouvaient encore choisir un cours de religion à raison d'une heure par semaine. Donc, le religieux était toujours présent à l'école. Mais c'est vrai que cette dimension a quasi totalement quitté le programme de l'EPC. Ce qui peut être dommage et surprenant étant donné que, parmi les éléments qui avaient été mis en avant pour organiser ce cours, il y avait précisément la volonté de lutter contre le radicalisme religieux. On était dans le contexte qui avait suivi les attentats islamistes violents de 2015. Cela faisait partie intégrante des motivations. Et l'on voit d'ailleurs que, dans d'autres pays européens, on a opté pour une vision de l'enseignement de la religion déconfessionnalisée et plurielle, en ouvrant à l'ensemble des grandes traditions présentes sur leur territoire. »

DIALOGUER

« Le dialogue interreligieux et interconvictionnel est pourtant fondamental dans une société où se côtoient différentes religions et convictions. Et il est trop peu présent dans le programme de l'EPC », regrette Myriam Gesché. Si la déléguée épiscopale n'est pas défavorable à son passage à deux heures, cela ne peut se faire, d'après elle, en déforçant les cours de religion ou de morale. « Cette heure de cours doit rester dans la grille des cours obligatoires, même si un cours d'une heure est difficile à gérer. Ce serait un

signe fort d'une société ouverte à la diversité des convictions présentes dans notre pays. Bruxelles est la deuxième ville la plus cosmopolite au monde. Rappelons aussi que, dans l'enseignement officiel, quatre-vingts pour cent des parents choisissent le cours de religion ou de morale pour leurs enfants. Il est temps de s'en souvenir et d'en tenir compte. »

« Les convictions et le fait religieux sont systématiquement vus sous le prisme de la méfiance. »

Comme on le voit, le débat ne sera pas clos de sitôt, à moins d'un passage en force du gouvernement qui aurait un goût amer pour beaucoup. Du côté de l'enseignement catholique, la question reste aussi sensible. Jusqu'à présent, en effet, l'EPC est rencontrée à travers toutes les disciplines, et le cours de religion fait partie intégrante du projet éducatif de l'école. L'enseignement catholique n'est dès lors pas du tout favorable à un cours de religion facultatif et compte bien affirmer, si nécessaire, le droit à la liberté d'enseignement dont il dispose. Du côté du CRISP, on met aussi en garde contre le risque de discriminations des minorités et de renforcement de l'entre-soi, avec, *in fine*, le développement d'écoles confessionnelles nouvelles.

Car ce qui ressort en parallèle est la nécessité de mieux encadrer et contrôler la formation des professeurs, et aussi les contenus, notamment pour la religion islamique. Ceux-ci sont rarement neutres, y compris ceux de l'EPC. Comme le souligne Paul Verbeeren, « c'est clairement un cours qui fait des choix. En parcourant la bibliographie, on trouvera des dizaines de noms de philosophes cités... Mais pas, comme par hasard, entre les V^e et XVII^e siècles puisqu'ils étaient chrétiens ! Donc certains estiment que ce ne sont pas des philosophes... ». ■

Retrouver les interviews complets et d'autres questions dans la version longue de cet article dans les «+ de L'appel».

www.magazine-appel.be/+Le-plus-de-L-appel-

COURS DE RELIGION : POUR QUOI FAIRE ?

Étymologiquement, le mot religion signifie «relier». Pour Chantal Docquier, qui l'a enseigné dans le secondaire et le supérieur pédagogique, « la religion a donc pour rôle de tisser des liens, d'être en relation avec les autres. Mais religion signifie aussi «relire». » Selon cette enseignante, la relecture de textes fondateurs de la Bible est toujours d'actualité. « Ils permettent de regarder le monde qui nous entoure avec un regard neuf. Ils sont accessibles à tous et ce qu'ils racontent est universel : ils parlent de nous, de notre vie, de nos doutes... De plus, ces récits structurent l'être humain et permettent une identification à des personnes, à des modèles, ce qui est fondamental dans la construction de l'enfant. »

Actuellement, cette enseignante retraitée est l'une des rédactrices du nouveau programme pour le cours de religion dans l'enseignement libre catholique. « Dans une société de l'immédiat, matérialiste, consumériste, la re-

ligion ouvre aussi à un au-delà, à une transcendance, à l'Autre. Elle relie l'humain à son intériorité, à la spiritualité dont notre monde a un cruel besoin. Le cours de religion rend intelligible le monde culturel : les œuvres d'art par exemple. Il est aussi au carrefour de plusieurs disciplines : l'histoire, la géographie, l'art et la langue française. Il amène l'élève à dépasser le sens premier afin de comprendre les symboles, les rites, les textes bibliques. »

Pour Chantal Docquier, le cours de religion permet une recherche de sens. Il aide à comprendre ce que signifie le vivre ensemble, les valeurs et la notion d'amour. À la différence du cours de philosophie, non seulement il sollicite la tête, mais aussi le cœur des jeunes. « Il nourrit leur jugement, leur identité, leur être intérieur. » Le texte biblique reste moderne à condition de réfléchir à la manière de l'aborder avec les élèves. Mais encore faut-il donner au fait religieux une place dans l'enseignement ! Chantal Docquier rappelle que « la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit à chacun la liberté de pensée, de conscience et de religion. C'est donc un droit fondamental pour chacun ». (C.V.)

La griffe de Cécile Bertrand

LE COURS DE RELIGION: POUR QUOI FAIRE ?



cécile bertrand

INDICES

BLOQUÉS.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la licence pour recevoir depuis l'étranger des dons de plusieurs milliers d'ONG a été suspendue par le gouvernement indien. Les fonds déjà reçus sont bloqués. Parmi ces ONG figuraient les Missionnaires de la Charité, la congrégation religieuse catholique créée par Mère Teresa à Kolkata. Mais elle a été retirée depuis.

STOPPÉES.

Au Pakistan, le président Arif Alvi a signé une loi pour lutter contre les conversions forcées. Chaque année, près de mille jeunes filles chrétiennes ou hindoues sont enlevées pour être mariées de force à des musulmans.



RECONNUS.

Lors d'une réception avec les responsables des communautés chrétiennes en Terre sainte, le président israélien Isaac Herzog a déclaré : « Les chrétiens sont un cadeau pour Israël. »

HISTORIQUE.

Après celle de France, l'Église catholique de Suisse veut faire la lumière sur les abus sexuels à travers une enquête menée par des femmes, vingt ans après une précédente démarche. Elle est confrontée à un réel problème d'archives dans les évêchés.